



Regroupement familial de ma fille handicapée

Par **Cathy camer**, le **24/03/2019** à **15:14**

Bonjour,

Je vis en France depuis 2014, j'ai un titre de séjour pluriannuel vie privée et familiale. J'ai laissé mes trois enfants au Cameroun dont ma première fille handicapée, âgée de 12 ans, elle ne marche ni ne parle.

J'ai déposé une demande de regroupement familial que l'OFFI a accepté mais le préfet refuse à cause de mes ressources jugées insuffisantes. Je gagne plus ou moins la somme demandée.

Comment faire pour que ma fille me rejoigne, je suis à bout, aidez moi, merci.

Par **jodelariege**, le **24/03/2019** à **15:53**

bonjour , le préfet craint sans doute que vous n'ayez pas les ressources suffisantes et nécessaires pour donner les soins à votre fille handicapée ... soins qui ne doivent pas être à la charge de l'état français mais entièrement au votre...

Par **Cathy camer**, le **24/03/2019** à **16:07**

Merci déjà de m avoir répondu pour peu de temps mais comment faire alors mes enfants sont abandonnés a eux même là-bas je veux juste les avoir auprès de moi car ici j en ai deux j ai

une assurance santé ici je cautise tout les mois doit-il lâché l'éponge ?comment faire pour continuer les démarches j ai plus d idées.merci encore infiniment

Par **Cathy camer**, le **24/03/2019** à **16:07**

Merci déjà de m avoir répondu pour peu de temps mais comment faire alors mes enfants sont abandonnés a eux même là-bas je veux juste les avoir auprès de moi car ici j en ai deux j ai une assurance santé ici je cautise tout les mois doit-il lâché l'éponge ?comment faire pour continuer les démarches j ai plus d idées.merci encore infiniment

Par **amajuris**, le **24/03/2019** à **16:12**

bonjour,
vous devez justifier de ressources stables et suffisantes pour accueillir votre famille dans de bonnes conditions sous entendu sans avoir besoin d'aides de la France.
je suppose que c'est vous qui avez pris la décision de venir vivre en france en abandonnant comme vous l'indiquez vos enfants dans votre pays.
vous saviez sans doute que cela poserait problème de faire venir vos autres enfants en france.
salutations

Par **jodelariege**, le **24/03/2019** à **16:35**

tout a fait , de plus si la plus grande handicapée a 12 ans et que vous êtes depuis 2014 en France cela veut dire que vous avez laissé votre aînée à 7 ans et les 2 plus petits à la garde dequi ? on suppose que vous ne les avez pas laissés dans la rue...
le préfet craint aussi qu'ensuite vous demandiez l'arrivée de vos 2 derniers enfants en France..

Par **Cathy camer**, le **25/03/2019** à **08:00**

Bonjour maître ok je comprends et merci de m avoir éclairé cette Situation bonne journée a vous